



Sixième Commission, 78e session

**Point 79 : Rapport de la Commission du droit international
sur les travaux de ses soixante-treizième et soixante-
quatorzième sessions**

-

Considération du premier groupe de chapitres

Déclaration prononcée par

le Canada

25 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le Canada remercie la Commission du droit international pour son rapport et souhaite faire les observations suivantes sur la question de l'élévation du niveau de la mer.

Nous remercions le Groupe d'étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international et ses coprésidents, M. Aurescu et M^{me} Oral, du travail accompli à ce jour. Le Canada est en faveur des champs d'enquête de la Commission sur les implications juridiques de l'élévation du niveau de la mer en ce qui concerne le statut d'État, les populations déplacées et la délimitation.

Avec un littoral bordé par trois océans et s'étendant sur plus de 243 000 km en incluant le périmètre de plus de 52 000 îles, le Canada est le pays dont les côtes sont les plus longues et diversifiées dans le monde. Le Canada comprend les inquiétudes particulières entretenues par de nombreux pays, dont les membres du Forum des îles du Pacifique et de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) entre autres, à propos de la stabilité de leurs lignes de base et de leurs zones maritimes sous l'effet de l'élévation relative du niveau de la mer. L'élévation du niveau de la

mer aura des conséquences qui changeront la vie d'un grand nombre de nos citoyens, y compris des communautés côtières autochtones.

Lorsqu'il est question de l'élévation du niveau de la mer, la diversité des interactions humaines avec la mer et les grandes variations géographiques constituent des facteurs dont des États côtiers comme le Canada doivent tenir compte pour pouvoir s'adapter. Par exemple, l'élévation relative du niveau de la mer revêt une importance particulière pour le Canada, car le relèvement isostatique soulève visiblement certaines portions de notre littoral. Par conséquent, devant l'élévation du niveau de la mer, le Canada réitère l'importance de maintenir la stabilité du territoire des États côtiers et de préserver la légitimité des lignes de base et des zones maritimes, ainsi que les droits et privilèges qui y sont associés en droit international.

Monsieur le Président,

Dans le contexte des discussions sur les principes généraux du droit, le Canada souhaite aborder la question des détentions arbitraires dans les relations entre les États.

Partout dans le monde, des ressortissants étrangers sont arrêtés, détenus ou condamnés arbitrairement pour servir de monnaie d'échange dans les relations internationales. Des tactiques de ce genre font courir de plus grands risques aux citoyens de tous les pays qui voyagent, travaillent ou vivent à l'étranger.

Non seulement ces pratiques violent de manière flagrante les droits des personnes touchées, mais elles compromettent aussi les relations amicales entre les États, ainsi que la coopération, la sécurité, les voyages et le commerce à l'échelle internationale. Par ailleurs, ces agissements touchent au principe de la primauté du droit. L'utilisation des détentions et des condamnations arbitraires comme levier diplomatique porte atteinte à l'indépendance des instances judiciaires tout en minant nos valeurs communes. En tant que communauté internationale, nous devons nous opposer à ces pratiques.

Depuis que le Canada a lancé la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État en février 2021, cette initiative n'a cessé de rallier des appuis, et le mouvement mondial pour condamner cette pratique continue de prendre de l'ampleur. La Déclaration a recueilli l'appui de 74 États membres, de même que de l'Union européenne.

En septembre, les adhérents à la Déclaration se sont réunis lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU pour réaffirmer leur volonté de renforcer la coopération internationale et de mettre fin à l'utilisation de la détention arbitraire pour faire pression sur des gouvernements étrangers. Ce dialogue de haut niveau co-organisé par le Costa Rica, le Malawi, les États-Unis et le Canada a permis de réitérer la détermination de la communauté internationale à lutter contre la pratique de la détention arbitraire dans les relations d'État à État.

Au cours de ce dialogue, le Canada a été heureux d'annoncer son appui à un nouveau groupe interrégional d'experts internationaux indépendants, composé de juristes éminents. Ce groupe d'experts examinera la pratique de la détention arbitraire dans les relations entre les États à la lumière du droit international applicable, ainsi que la question de savoir s'il existe des lacunes à cet égard dans ce cadre juridique. Ces travaux aideront à tracer la voie à suivre afin de parvenir à des instruments juridiques efficaces pour réfréner et faire cesser le recours aux détentions arbitraires comme levier dans les relations entre les États.

À l'approche du 3^e anniversaire de la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État en février 2024, rappelons-nous l'importance de remplir nos engagements et de renforcer nos partenariats.

Agissons de concert pour décourager et prévenir la pratique inacceptable de la détention arbitraire dans les relations d'État à État, ainsi que pour protéger tous les citoyens et renforcer l'ordre international fondé sur des règles.

Merci.